



**PROJET EDUCATIF  
TERRITORIAL 2013-2016**

Depuis plus de trente ans, la ville de Launac s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités.

La commune de Launac fait partie de la Communauté de Commune Save & Garonne qui regroupe treize communes : Bretx, Daux, Grenade, Larra, Launac, Le Burgaud, Merville, Merville, Montaigut, Ondes, St Cézert, St Paul, Thil.

La municipalité a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant. La politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, ATSEM...) au sein de ce Projet Educatif Territorial.

## Les activités existantes :

La politique mise en place par la commune de Launac s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, associatifs, sociaux...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires.

### Le périscolaire

Depuis 2007 la commune a pris en charge l'accueil périscolaire.

Cet accueil se décline en quatre temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne, les TAP et l'accueil du soir après la classe. Les familles inscrivent leurs enfants pour l'ALAE matin/soir, la restauration scolaire et les TAP, elles choisissent le ou les jours qui leur conviennent.

#### - **L'accueil du matin de 7h00 à 8h45 :**

L'enfant est accueilli à l'ALAE entre 7h00 et 8h45. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école dès 8h35. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Afin de respecter le rythme de l'enfant, ces derniers ont la possibilité de prendre une collation.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition douce entre la famille et la collectivité.

#### - **La pause méridienne entre 11h45 et 13h45 :**

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas. Deux services sont organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle et en classe de CP et CE1, le second pour les enfants de CE2, CM1 et CM2. Les enfants sont encadrés par les animateurs ainsi que par les ATSEM pour les plus jeunes. On comptabilise environ 130 enfants qui déjeunent tous les jours au restaurant scolaire.

Durant ce temps de pause méridienne, différentes activités sont proposées: loisirs créatifs, jeux de société, jeux collectifs...

L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps de détente ou de relaxation sont également prévus.

- **L'accueil du soir de 16h45 à 19h00:**

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont pris en charge par les animateurs. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives ou culturelles leur sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

Dans le cadre des activités extra-scolaires (judo, roller, hip hop...), l'ALAE propose aux familles d'accompagner les enfants à leur cours.

- **La fréquentation du périscolaire:**

| <b>Année scolaire</b> | <b>ALAE matin</b>                 | <b>Repas + pause méridienne</b>   | <b>ALAE soir</b>                  | <b>TAP</b>                        |
|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>2011-2012</b>      | 14 élémentaires<br>12 maternelles | 75 élémentaires<br>72 maternelles | 20 élémentaires<br>12 maternelles | /                                 |
| <b>2012-2013</b>      | 18 élémentaires<br>14 maternelles | 75 élémentaires<br>45 maternelles | 24 élémentaires<br>18 maternelles | /                                 |
| <b>2013-2014</b>      | 22 Elémentaires<br>13 maternelles | 79 élémentaires<br>58 maternelles | 30 élémentaires<br>25 maternelles | 70 élémentaires<br>40 maternelles |
| <b>2014-2015</b>      | 22 élémentaires<br>12 maternelles | 75 élémentaires<br>54 maternelles | 30 élémentaires<br>20 maternelles | 73 élémentaires<br>43 maternelles |

- Les tarifs du périscolaire:

**ALAE : Séquence matin**

| QF         | Tarif 1 <sup>er</sup> enfant | Tarif à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant |
|------------|------------------------------|---|
| - DE 400   | 0.35 €                       | 0.25 €                                    |
| 401 à 649  | 0.53 €                       | 0.38 €                                    |
| 650 à 849  | 0.70 €                       | 0.49 €                                    |
| 850 à 1000 | 0.88 €                       | 0.62 €                                    |
| + de 1000  | 1.05 €                       | 0.74 €                                    |

**ALAE : Séquence soir**

| QF         | Tarif 1 <sup>er</sup> enfant | Tarif à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant |
|------------|------------------------------|---|
| - DE 400   | 0.45 €                       | 0.32 €                                    |
| 401 à 649  | 0.68 €                       | 0.48 €                                    |
| 650 à 849  | 0.90 €                       | 0.63 €                                    |
| 850 à 1000 | 1.13 €                       | 0.80 €                                    |
| + de 1000  | 1.35 €                       | 0.95 €                                    |

**Repas cantine**

| QF         | TARIF |
|------------|-------|
| - DE 400   | 2.50€ |
| 400 0 649  | 2.60€ |
| 650 0 849  | 2.70€ |
| 849 0 1000 | 2.80€ |
| + De 1000  | 2.90€ |

**Pause méridienne : 0.34€/h (0.50€/pause)**

- **Les activités extra-scolaires:**

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extrascolaires. Ainsi, les enfants sont accueillis au sein du centre de loisirs tous les mercredis après l'école et pendant les vacances scolaires. Dans ces périodes, l'ALSH est ouvert aussi aux enfants des communes voisines de Thil, Saint Cézert, Le Burgaud.

- **L'accueil du mercredi:**

Depuis septembre 2007 la commune organise l'accueil de loisirs du mercredi. Cet accueil de loisirs représente un lieu de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles.

- **L'accueil des petites vacances et vacances d'été:**

Pendant les petites vacances un accueil de loisirs est organisé, il se fait sur inscription en journée complète avec repas. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

Pendant l'été, l'accueil de loisirs accueille les enfants durant les mois de juillet et août (fermeture semaine 33). Des activités ludiques sont organisées par les animateurs autour d'un thème, avec notamment des sorties à caractère plus exceptionnel (visite en dehors du département, parc d'attraction...). Des séjours en "mini-camps" sont également prévus. Ils permettent aux enfants, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie.

- **L'école maternelle :**

L'école maternelle, organisée en trois niveaux accueille les élèves dans trois classes sous la responsabilité de trois enseignant(e)s dont un(e) fait fonction de directeur(-trice) de l'école.

Les élèves sont accueillis de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h00 : ils sont conduits et repris à l'école par leurs parents ou toute autre personne nommément désignée par écrit sur la feuille de renseignement lors de la rentrée.

Un temps de récréation est intégré à l'emploi du temps ; 10h30 -11h00 pour toutes les classes ; 15h00 – 15h30 pour la Moyenne Section et 15h30 – 15h45 pour la Petite et Grande Section.

Les ATSEM aident dans les tâches matérielles : habillage, déshabillage, collation, passage aux toilettes, levée de sieste, animation sous la responsabilité de l'enseignant, entretien de la classe.

La pédagogie de l'école maternelle est globale. Elle tend à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant. Les différents domaines sont :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : oral et écrit.
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique.
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques.
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée.
- Explorer le monde.

L'organisation générale de la classe est une alternance :

- de moments en grands groupes et en ateliers plus restreints.
- de moments d'écoute et de moments actions.
- d'activités physiques intenses et de moments de repos plus calmes.
- de moments où l'enfant est libre de choisir ses activités et d'autres moments où il suit des consignes plus structurées.

En début d'après-midi est proposé un moment de :

- Sieste pour les élèves de Petite Section avec réveil échelonné pour respecter le rythme de chacun.
- De repos pour les élèves de Moyenne Section.
- De temps calme pour les élèves de Grande Section.

Un projet d'école bâti pour quatre ans, regroupe les axes prioritaires à partir desquels l'équipe enseignante développe des actions à mener en commun (activités de classe, sorties,...).

Un socle commun de connaissances et de compétences rassemblent les connaissances, compétences, valeurs et attitudes qui sont nécessaires à l'élève pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Un livret personnel de compétence permet de suivre la progression de chaque élève.

Les Activités pédagogiques complémentaires (APC) se déroulent de 13h15 à 13h45 en petits groupes ou en classe entière selon un planning déterminé par chaque enseignant(e) en fonction de ses programmations ou de ses projets (de classe ou d'école).

#### - **L'école élémentaire :**

L'école élémentaire, organisée en cinq niveaux accueille les élèves dans 4 classes sous la responsabilité de quatre enseignant(e)s dont un(e) fait fonction de directeur(-trice) de l'école.

Les élèves sont accueillis de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h00.

Un temps de récréation est intégré à l'emploi du temps (10h15-10h30 et 14h45-15h00) en milieu de demi-journée.

Tout au long de la journée, les élèves évoluent en classe entière. Des décloisonnements (regroupement par niveau) peuvent être opérés.

Un projet d'école bâti pour quatre ans, regroupe les axes prioritaires à partir desquels l'équipe enseignante développe des actions à mener en commun (activités de classe, sorties,...).

Un socle commun de connaissances et de compétences rassemblent les connaissances, compétences, valeurs et attitudes qui sont nécessaires à l'élève pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Un livret personnel de compétence permet de suivre la progression de chaque élève. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) se déroulent de 13h15 à 13h45 en petits groupes ou en classe entière selon un planning déterminé par chaque enseignant(e) en fonction de ses programmations ou de ses projets (de classe ou d'école).

Une importance est donnée à la cohérence de l'emploi du temps des élèves tout au long d'une journée et dans la semaine.

## **- L'école Fourio :**

### **• Activités :**

- Ecole privée hors contrat FOURIO spécialisée sur les troubles de l'apprentissage de type DYS tel que dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie.
- Soutien scolaire spécifique
- Stages de remédiation
- Conférences
- Information et entretien individuel des parents
- Formation des parents pour aider les enfants à la maison dans sa situation de handicap

### **• Public :**

Enfants du CP au CM2 scolarisés à l'école privée FOURIO.

Enfants du CP à la terminale dans le cadre de stage de remédiation (enfants non scolarisés à l'école FOURIO).

Enfants de la sixième à la terminale pour du soutien scolaire.

L'école propose une pédagogie différenciée mais n'est pas un établissement thérapeutique.

Les locaux sont équipés pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

Les troubles DYS sont reconnus comme un handicap et peuvent être pris en charge par la Maison Départementale du Handicap.

### **• Démarche pédagogique**

L'association utilise une pédagogie pluri-sensorielle adaptée au programme scolaire

En élaborant des stratégies de compensation, en évitant les doubles tâches, en utilisant toutes les mémoires disponibles et en prenant en compte les spécificités cognitives « dys », les méthodes et procédés d'enseignement de l'orthopédagogie FOURIO permettent aux enfants et adolescents de surmonter leurs difficultés d'apprentissage et de développer leurs potentialités.



## Objectifs :

Permettre aux enfants de :

- Gagner en **autonomie**
- Reprendre **confiance en eux** et en leurs capacités
- Intégrer un collège d'enseignement général

## Moyens :

- Intégration dans des classes à **petit effectif** de 10 à 15 élèves
- Matériel ergonomique
- Matériel audiovisuel
- Matériel de manipulation spécifique
- Accompagnement des parents

### • Fonctionnement

Madame Caroline DELATTRE, Directrice de l'école.

3 enseignants assurent la classe, les cours de soutien et les stages de remédiation.

Participation de bénévoles pour l'administration, l'entretien, les sorties scolaires, les conférences etc...

### • Horaires

| Activité                                | Jours de fonctionnement          | horaires de fonctionnement |
|---|----------------------------------|----------------------------|
| Ecole                                   | lundi / mardi / jeudi / vendredi | 9H à 16H30                 |
|   | Mercredi (Equipe pédagogique)    | 10H à 12H                  |
| Soutien scolaire                        | lundi / mardi / jeudi / vendredi | 17H30 à 19H30              |
|   | mercredi                         | 14H00 à 18H15              |
|   | samedi                           | 10H à 12H                  |
| Stages<br>durant les vacances scolaires | lundi / mardi / mercredi / jeudi | 10H à 16H                  |
|   | vendredi                         | 10H à 18H                  |

### • Historique

**2006** Création de l'**association** par la famille du docteur FOURIO dont les 3 filles sont dyslexiques.

**2007** **Conférences** sur les troubles Dys, cours de soutien et création d'un site internet.

**2008** Stages de **soutien scolaire** pendant les vacances.

Après un Master en ingénierie mathématique la directrice rédige et soutient un mémoire sur la dyscalculie et la pédagogie pluri-sensorielle utilisée dans les écoles spécialisées de type 8 en Belgique.

**2009** Création et ouverture de la **première école spécialisée sur les troubles DYS de la région Midi Pyrénées** N° d'agrément Education Nationale : 0312834M

**2010 Association reconnue d'intérêt général**

**2015** Effectifs : 24 élèves – 4 enseignants (dont 1 bénévole) – 4 classes : CP/CE1, CE2, CM1 et CM2.  
Cours de soutien de la 6<sup>ème</sup> à la terminale.  
70 adhérents

- **La dynamique associative:**

La commune de Launac dispose également d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes Launacais de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

Cette dynamique culturelle et associative est notamment représentée par:

- Le festival "Wassan'Africa"
- Le festival "Danse pour tous"
- Le festival « Hip Hop »
- La fête locale
- Organisation de soirées jeux par le foyer rural
- Expositions temporaires à la bibliothèque
- Le forum des associations

De nombreuses associations sportives et culturelles sont également présentes sur la commune:

Foyer rural : gymnastique adulte, théâtre, Hip Hop, danse modern jazz, musique, tennis, aviron, danse africaine, zumba, randonnée montagne, mouvement authentique, scrapbooking, informatique.

Roller skating Launacais, Avenir sportif Launac-Larra (football), Comité d'animation, Comité des fêtes, Judo Coteaux de Save, Rugby club de la Save, Les Arts au soleil, Association Système Dys, l'APEEL, WASSA'N, Club du 3<sup>ème</sup> âge.

## **Le soutien de la commune aux activités scolaires, périscolaire et extrascolaire :**

**La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires parmi lesquels :**

- L'affectation de personnel au service des écoles : 4 agents d'entretien, 5 ATSEM.
- La mise en place d'une restauration scolaire de qualité (3 agents).
- L'équipe d'animation (10 animateurs).

|  |             |
|--|-------------|
| Charge de personnel                              | 360 000.00€ |
| Sorties scolaires                                | 2294.00€    |
| Investissement numérique et petit matériel       | 3000.00€    |
| Restauration scolaire                            | 55779.00€   |
| Activités périscolaires                          | 500.00€     |
| Activités extrascolaires (mercredis et vacances) | 10294.00€   |

## **L'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013 :**

Les élus de la commune de Launac ont décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013, lors du conseil municipal du 28 mars 2013.

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer des enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle n'ajoute pas seulement une demi-journée dans la semaine, elle modifie également le temps de chaque journée en augmentant le temps d'activité périscolaire. Il s'agit notamment dans le cadre de la réforme de rechercher une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire : les élèves doivent pouvoir accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives, être pris en charge au minimum jusqu'à 16h45 si leurs parents le souhaitent. Ces activités périscolaires, à organiser par la commune, sont à penser en articulation avec le projet d'école et doivent contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants.

Les objectifs du Projet Educatif Local mis en place sur la commune recherchaient déjà à articuler les temps scolaires et les temps libres pour la réussite des plus jeunes.

La commune de Launac a choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 et d'engager la rédaction de son projet éducatif territorial. L'objectif de ce PEDT vise à mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur les temps périscolaires et extrascolaires, dans le cadre de la nouvelle organisation actée par les services de l'Education Nationale.

### **Les atouts et contraintes du territoire :**

Pour mettre en œuvre les activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants.

C'est ainsi que la commune dispose d'un véritable espace éducatif, regroupé au centre du village et doté de liaisons piétonnes.

Cet espace est composé de :

- L'école maternelle
- L'école élémentaire
- L'accueil de loisirs
- Le restaurant scolaire
- La salle polyvalente
- Le parc
- Les terrains de sport
- La bibliothèque

### **Les besoins :**

Agrandissements des locaux d'accueil scolaire et périscolaire

Recrutement de personnel supplémentaire



**La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs, les associations...favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire et la coéducation.**

## Le PEDT : un projet global à l'échelle de la commune

### Territoire et public concerné :

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de Launac. La commune comptabilise 1386 habitants et la population des enfants et des jeunes est répartie de la façon suivante :

- 130 enfants âgés de 0 à 5 ans
- 212 enfants âgés de 6 à 17 ans

### Périodes et horaires :

Les temps retenus pour les actions du projet éducatif territorial, dans la continuité du projet éducatif existant, sont les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

| Jour     | 7h-8h45 | 8h45-11h45     | 11h45-13h45              | 13h45-16h         | 16h-16h45         | 16h45-19h                              |
|----------|---------|----------------|--------------------------|-------------------|-------------------|--|
| Lundi    | ALAE    | Temps scolaire | Repas + pause méridienne | Temps scolaire    | TAP               | ALAE                                   |
| Mardi    | ALAE    | Temps scolaire | Repas + pause méridienne | Temps scolaire    | TAP               | ALAE                                   |
| Mercredi | ALAE    | Temps scolaire | Centre de loisirs        | Centre de loisirs | Centre de loisirs | Centre de loisirs<br>fermeture à 18h30 |
| Judi     | ALAE    | Temps scolaire | Repas + pause méridienne | Temps scolaire    | TAP               | ALAE                                   |
| vendredi | ALAE    | Temps scolaire | Repas + pause méridienne | Temps scolaire    | TAP               | ALAE                                   |

### Une réponse globale aux enjeux de co-éducation :

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Au cœur de la réflexion, il a fallu faire des choix d'activités et d'interventions, en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importait en effet d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée d'un enfant, à savoir :

- Les temps familiaux,
- Les temps scolaires,
- L'ensemble des temps périscolaires, extrascolaires, sociaux, associatifs, sportifs, culturels qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en terme d'objectifs à atteindre, de contenus d'actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

Il paraissait également important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

## **Les objectifs éducatifs du PEDT**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial, l'ensemble des acteurs intervenant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires partagent des objectifs éducatifs communs regroupés selon les orientations suivantes :

### **Garantir la continuité éducative**

**Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence entre les différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les différents acteurs.**

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations, dans la ville...), sur différents temps (temps de classe, ALAE, ALSH, temps libre), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les animateurs, les agents municipaux, les associations...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, familial et temps libre) et entre les différents acteurs (scolaires, périscolaires et extrascolaires). L'offre éducative développée sur les temps périscolaires et extrascolaires est en ce sens définie en articulation avec les projets d'école.

**Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation.**

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. La valorisation, devant les parents, des productions d'enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations...est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif. Ces moments permettent en effet la rencontre et les échanges entre les parents, ainsi qu'avec les professionnels éducatifs.

L'intégration des représentants de parents au sein du comité de pilotage du PEDT permet également d'atteindre cet objectif. Il convient dans ce cadre de veiller à ce qu'ils puissent prendre leur place, en leur permettant d'y être initiateurs de projets et à leur donner les moyens d'améliorer le lien avec l'ensemble des parents qu'ils représentent.

## **Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement**

### **Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous.**

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants Launacais. Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires, cantine...), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, fonction des quotients familiaux et de la composition de la famille (fratrie).

Les interventions sur le temps d'activité périscolaire, dispensées gratuitement pour tous les enfants, sont un moyen de répondre à cet objectif, en permettant à tous les enfants d'accéder à des activités culturelles comme la musique, le théâtre, le hip-hop...

Les différents ateliers de découvertes proposés dans le cadre des TAP, permettent à tous les enfants de s'initier à des activités qu'ils n'auraient peut-être pas pu découvrir par ailleurs, pour des raisons économiques.

### **Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant.**

L'offre éducative sera également de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Des efforts importants ont déjà été menés dans ce sens pour qualifier le temps de pause méridienne et en faire un véritable temps de ressourcement, bien articulé avec le temps scolaire. Le temps de midi est en effet un moment important de la journée de l'enfant qui doit être adapté à ses besoins. Le temps de la pause méridienne doit permettre aux enfants, selon leurs besoins et leurs envies, et toujours dans le respect de leur rythme, de se ressourcer, de pratiquer des activités libres ou encadrées en intérieur ou en extérieur, dans un cadre sécurisé. La réflexion sur la mise en œuvre de la réforme scolaire a permis de mettre en évidence une amélioration possible dans l'organisation de la pause méridienne. En effet, il a été jugé pertinent de rallonger d'une demi-heure ce temps de pause afin que les enfants puissent avoir un temps de repas, de repos et participer aux activités pédagogiques complémentaires (APC).

### **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.**

Les activités mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leur savoir-être. L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives proposées. Ils se traduisent par la mise en place d'actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique, par des activités ludiques et des actions liées à l'esprit critique.

Le travail réalisé dans ce cadre au sein de la bibliothèque est une façon d'amener les enfants à la lecture et à la découverte. L'action théâtre organisée sur le temps de TAP est également une activité primordiale pour développer l'expression et la participation chez les plus jeunes.



Les enfants sont également amenés à découvrir la pratique musicale avec l'école de musique « Multimusique » de Grenade.

L'organisation du carnaval sur la commune, associant tous les enfants de l'école, permet de créer des passerelles entre le monde scolaire, périscolaire, associatif et le temps libre passé en famille.

Cette manifestation sera reconduite dans le cadre du PEDT, en recherchant la cohérence avec l'ensemble des actions éducatives proposées par les différents partenaires.

## **Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux**

### **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.**

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer pleinement chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit d'idéaux tels que : la tolérance, la liberté, l'égalité et la solidarité...

La création d'un conseil de jeunes est un moyen pour les amener à se questionner sur ces valeurs ainsi que sur des problèmes de société.

Dans le cadre des actions éducatives, une attention particulière est portée au quotidien à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté (tri et recyclage des déchets, économie d'eau et d'énergie,...). Des actions éducatives spécifiques dans ce domaine sont ainsi organisées par l'ALAE dans le cadre de ces interventions.

La participation à la vie locale, aux manifestations organisées par la commune ou par les différentes associations contribue également à atteindre cet objectif. Les actions éducatives recherchent l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur ville et de son patrimoine.

### **Mettre en œuvre un projet pour les 11/17ans :**

- Amorcer un projet avec la classe de CM2, tant que nous sommes en contact avec les familles afin d'établir un climat de confiance.
- Mettre en place un accueil en ALAE pour les collégiens avant et après le bus.
- Mettre à disposition un lieu de rencontre avec un animateur référent pour ce public.
- Organisation de chantiers jeunes (alternance temps de travail et temps de distraction).
- Organisation de sorties ou de manifestations.
- Mettre en place un projet en partenariat avec les associations de la commune.
- Organiser des actions de prévention.
- Favoriser la rencontre et l'entraide entre les générations.

### **Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations.**

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer dans la société. Les actions mises en place recherchent ainsi le brassage interculturel et intergénérationnel.

La participation d'adultes bénévoles impliqués dans la vie associative locale (bibliothèque, artistes, intervenants sportifs...) permet aux enfants d'identifier d'autres adultes référents au sein de la commune.

Ces échanges sont importants pour conforter le lien social existant sur la commune et faire des enfants des acteurs de la vie locale de demain.

La commune de Launac a souhaité élargir le territoire du PEDT aux communes adhérentes au centre de loisirs (Thil, St Cézert, Le Burgaud).

La commune de Thil intégrera le PEDT à partir de la rentrée 2015/2016.

### **Le comité de pilotage et l'évaluation du PEDT**

#### **La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation**

La mise en œuvre du Projet Educatif Territorial repose sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue du PEDT.

Une structure de pilotage, issue de ce partenariat sera installée dans le cadre du PEDT : le comité de pilotage et de coopération éducative.

#### Composition du comité de pilotage :

Le comité de pilotage et coopération éducative est présidé par le Maire et composé comme suit :

- Nicolas ALARCON, Maire de Launac
- Christelle GUYON, adjointe au Maire, chargée de l'enfance et de la jeunesse
- Franck RAYMOND, inspecteur de l'éducation nationale
- Lise ESTRIBEAU, directrice de l'école élémentaire
- Corinne DUBOIS, directrice de l'école maternelle
- Nathalie Baudin, DDCS
- Florence COTTINEAU, technicienne CAF
- Martine ARRECGROS, responsable service enfance
- les délégués de parents d'élèves
- l'association de parents d'élèves
- les associations / les partenaires

#### Ses missions :

Le rôle principal de ce comité de pilotage et de coopération éducative est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Le comité n'est pas une instance lourde de décision mais plutôt une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines

difficultés et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'agit plus particulièrement dans ce cadre :

- D'échanger entre partenaires sur l'offre éducative et ainsi assurer la cohérence entre les différents dispositifs existants ou mis en place à titre expérimental suite à la réforme des rythmes scolaires : échanges d'information entre partenaires, mise en évidence d'éventuels dysfonctionnements.
- D'évaluer de manière continue, le projet éducatif territorial mis en œuvre sur la commune, sur la base du référentiel commun d'évaluation.
- De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs, proposition pour l'amélioration de l'offre éducative et des services proposés aux familles.
- De modifier au besoin par avenant le projet éducatif territorial avant sa date d'échéance.

#### Son organisation :

Le comité de pilotage et de coopération éducative se réunira au minimum trois fois par an, un premier point étant envisagé après les vacances de Toussaint.

## **L'évaluation du PEDT**

### **Mesurer l'avancée et se donner des repères pour agir.**

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, elle constitue un outil jugé indispensable par les acteurs du projet :

- Pour communiquer et partager sur la mise en œuvre du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires du projet.
- Pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du PEDT sur la réussite éducative des enfants .Elle devra permettre d'apprécier d'autres éléments quantitatifs démontrant la réussite de l'aménagement des temps de l'enfant : bien-être des enfants, qualité du développement personnel, meilleure implication dans les apprentissages, évolution des comportements sociaux et civiques des enfants...
- Pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés. Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet mis en œuvre en déterminant les points forts et les points faibles, en identifiant les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder aux ajustements qui s'imposent. La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

### **La méthodologie d'évaluation**

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité. L'évaluation relève d'un travail en commun des partenaires.

### **Le référentiel d'évaluation**

Le référentiel d'évaluation proposé s'appuie sur trois orientations stratégiques. Pour chaque objectif opérationnel rattaché à ces orientations, des critères d'évaluation du projet sont proposés :

- De la pertinence du projet : ces critères permettent de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du projet et seront particulièrement importants en cas d'évolution du contexte du PEDT. Ils peuvent permettre la définition d'une nouvelle orientation, d'un nouvel objectif.
  
- De l'efficacité du projet : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. L'intérêt de ces critères réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de pouvoir les analyser.
  
- De l'impact du projet : ces critères permettent de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long termes. Ils permettent d'apprécier l'ensemble des changements significatifs et durables dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le projet. Ces critères pourront également chercher à mesurer les effets induits par le projet, sans pour autant que ceux-ci aient été attendus.

### **Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence entre les différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les différents acteurs.**

- Fréquence des réunions de comité de pilotage.
- Représentation effective de tous les acteurs éducatifs.
- Temps effectif de concertation entre les différents acteurs.
- Mise en place de groupe de travail par thématique.
- Mise en œuvre d'actions.

### **Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation.**

- Rédiger un compte rendu de chaque réunion de comité de pilotage et le diffuser à tous les acteurs. Ce document sera consultable sur le site de la mairie (conserver un historique).
- Diffuser un article concernant le PEDT à chaque parution du Flash communal.

- Annoncer les actions mises en place aux parents d'élèves par mail (penser à ajouter les mails des familles pour les enfants en collège et lycée, voir carte bus).
- Affichage

### **Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous.**

- Tarification au quotient familial pour favoriser l'accès aux familles en difficulté (nombre de familles fréquentant les services avec un quotient familial inférieur à 400 /680...).
- Recenser les activités culturelles proposées.
- Taux de fréquentation et évolution des chiffres.
- Réalisation de travaux pour l'accès handicap.
- Formation des équipes pour l'accueil d'enfant en situation d'handicap.
- Suivi des familles rencontrant des difficultés matérielles ou financières par le CCAS.
- Enquête de satisfaction.
- Evaluation quantitative du 1<sup>er</sup> accès à une activité.

### **Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant.**

- Respect du rythme de l'enfant.
- Existe-t-il un travail commun entre les écoles et le service périscolaire afin de mieux articuler la journée des enfants (emploi du temps, activité...) ?
- Les enfants ont-ils la possibilité de ne pas participer aux activités quand leur état ne le permet pas (fatigue, énervement...).
- Evaluation de la fatigue des enfants auprès des intervenants, des enseignants.

### **Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants.**

- Existe-t-il une offre éducative diversifiée sur le plan socio-culturel et sportif.
- Nombre d'actions donnant une large place à l'expression et à leur responsabilisation.
- Implication des enfants dans les choix de thèmes, d'activités...
- Organisation de moments permettant aux enfants de présenter l'aboutissement de leur travail.
- Evaluation des compétences des enfants pour chaque activité en début et fin d'année.

### **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.**

- Quelles sont les actions mises en place (conseil d'enfant, intervention scolaire sur des thèmes liés au développement durable).
- Participation des enfants aux manifestations organisées par la commune dans le domaine socio-culturel...

- Implication des enfants dans le cadre de la démarche agenda 21.
- Mise en place d'un cahier où les enfants pourront consigner les incivilités qu'ils constatent.

**Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations.**

- Nombre d'actions menées avec des publics de générations différentes (nombre d'associations impliquées, nombre d'enfants concernés par ces ateliers...).
- Développement des liens intergénérationnels et des partenariats avec les associations dans le cadre des activités éducatives.
- Présence de ces partenaires au sein du comité de pilotage/au groupe de travail...